

52 millions d'habitants

A partir des renseignements provisoires établis par l'INSEE concernant les onze premiers mois de l'année 1972, dans un échantillon de communes urbaines habitées par 34 % de la population et de ceux relatifs à la France entière pour les neuf premiers mois, il semble que le nombre des naissances aura diminué sur 1971 et sera de l'ordre de 870 000.

Compte tenu de cette natalité, la population qui avait été évaluée à 51 487 000 au 1er janvier 1972, atteindrait presque les 52 millions d'habitants à la fin de 1972. La mauvaise connaissance du solde net des migrations, avec l'étranger, ne permet toutefois que des approximations.

Tableau I
Naissances en France (INSEE)

1946	840 000	1960	816 300
1947	867 000	1961	835 200
1948	867 000	1962	829 900
1949	868 000	1963	865 340
1950	858 000	1964	874 250
1951	822 000	1965	862 230
1952	819 000	1966	860 240
1953	801 000	1967	837 480
1954	807 000	1968	832 800
1955	802 000	1969	839 500
1956	804 000	1970	847 780
1957	812 600	1971	878 700
1958	808 600	1972	870 000
1959	825 600	(évaluation)	

L'évolution du nombre des naissances qui ressort du tableau I ne reflète pas fidèlement celle de la fécondité. La proportion dans la population des femmes en âge de procréer évolue de manière autonome et, à fécondité identique, lorsque cette proportion diminue, le nombre des naissances

diminue également ; le rôle de la structure d'âge a beaucoup d'importance dans les comparaisons entre pays ou, dans le cas d'un même pays, dans les comparaisons à travers le temps.

De plus, même avec une fécondité constante (exprimée en termes de nombre d'enfants total de la famille), les modifications de l'âge au mariage influenceront sur la natalité ; en plus si les mariages augmentent, en moins s'ils diminuent.

Enfin, un troisième facteur intervient dans ces phénomènes : le calendrier des naissances, c'est-à-dire le délai entre mariage et première naissance, entre celle-ci et les suivantes. Les couples, sans modifier leur nombre final d'enfants, pourront tantôt rapprocher les naissances, tantôt les espacer comme dans un mouvement d'accordéon. S'ils les rapprochent, la natalité paraîtra augmenter dans la phase du « resserrement de l'accordéon ». Au bout de quelques années, les naissances s'espaceront et la natalité diminuera sans que pour autant la fécondité moyenne sur longue période, celle qui correspond à la descendance finale, ne se trouve modifiée elle-même.

Le démographe, lorsqu'il examine les taux et les indices qu'il construit à partir des données observées, est ainsi placé devant un point d'interrogation : les mouvements enregistrés sur courte période, disons deux à dix ans, qu'ils interviennent aussi bien dans le sens de l'augmentation que dans le sens opposé, sont-ils des manifestations contingentes qui seront ultérieurement corrigées par un mouvement de sens contraire, ou correspondent-ils à un changement fondamental, durable, de la fécondité ?

Le simple taux de natalité, rapport des naissances à la population totale, est trop grossier pour permettre de répondre. Aussi le démographe a-t-il

conçu différentes méthodes pour séparer les facteurs qui interviennent dans la natalité : pyramide des âges, nuptialité, âge moyen au mariage, calendrier de la procréation.

Ainsi voit-on que les indices de fécondité ne cessent de baisser depuis 1964, alors que le taux de natalité qui, lui, avait diminué de 1964 à 1969, se stabilisait en 1970 et remontait en 1971 (il va baisser à nouveau en 1972).

Les perplexités sont levées lorsque la descendance finale est acquise ou lorsqu'elle est tout prêt de l'être, par exemple après une vingtaine d'années de mariage. Mais la genèse d'un fait social passé intéresse moins l'opinion et les responsables politiques que son évolution actuelle et prochaine. Or, si on peut connaître avec précision la fécondité de la génération née en 1920 par exemple et à fortiori celle des générations antérieures, la fécondité actuelle est la résultante des comportements des générations nées entre 1927 et 1956 et particulièrement des dernières générations. Quant à l'évolution de cette fécondité dans les prochaines années, elle sera influencée très fortement par le comportement des femmes nées dans les années suivant 1956.

Tout ceci pour expliquer que si la démographie est une science exacte par ses méthodes d'analyse, elle comporte inévitablement un aspect conjectural lorsqu'elle essaie d'interpréter l'événement contemporain.

Le démographe (1) estime que la descendance finale des femmes mariées à moins de cinquante ans en 1950 sera de 2 446 pour 1 000 couples ou de 2,45 enfants par mariage. S'il veut faire une étude analogue sur les femmes mariées en 1960, les données dont il dispose ne portent que sur les dix premières années du mariage. Certes, il peut comparer ces données avec celles des dix premières années de mariage du précédent calcul, ce qui apporte beaucoup d'informations mais laisse sans réponse la question : que deviendra la fécondité des femmes mariées en 1960 entre la dixième et la vingtième année de leur mariage ?

Toutefois, les indications retirées sur ces dix premières années de mariage sont loin d'être négligeables. Il apparaît d'abord que la fréquence des premières naissances est très élevée parmi ces couples mariés en 1960 : sur 1 000 femmes, dès la dixième année du mariage, 950 ont eu au moins un enfant alors qu'entre les deux guerres lorsque la descendance finale était complète, 150 p. 1000 des couples n'avaient pas d'enfant. On peut dire qu'aujourd'hui tous les couples qui peuvent avoir des enfants en ont au moins un, la stérilité physiologique des couples étant proche de 5%. C'est là un fait social de très grande importance. Le second enseignement de cette comparaison entre les mariages de 1960 et de 1950 est que l'apparition d'un deuxième enfant est plus fré-

quente pour la promotion 1960. Dans les mariages de 1950, 59 % des enfants nés au cours des dix premières années de mariage sont des enfants de premier et de second rang, alors que pour les mariages comparables célébrés en 1960, ils représentent 66 % des naissances.

En revanche, les troisièmes naissances dans cette promotion ne s'élèvent qu'à 84 % de la descendance de troisième rang des mariages de 1950. Les naissances de rang supérieur à 3 diminuent également.

Une extrapolation de la descendance de 1 000 mariages célébrés, soit en 1950, soit en 1960, apparaît dans le tableau II.

Tableau II
Estimation de la descendance pour 1 000 mariages (femmes mariées avant 50 ans) célébrés en :

	1950	1960
Sans enfant	172	77
Un enfant	203	236
Deux enfants	214	296
Trois enfants et plus	411	391
	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>

L'étude de Mme Blayo montre que le modèle de la famille française se transforme : le couple sans enfant tend à se raréfier, les familles à un ou deux enfants deviennent plus fréquentes, celles de trois et davantage diminuent ; selon ce chercheur, les deux phénomènes pourraient se compenser quant à leurs effets sur la natalité globale : les femmes mariées en 1960 auraient en moyenne une descendance finale analogue à celles mariées en 1950. Pour l'avenir, il conviendra d'observer attentivement la venue du troisième enfant ; si sa fréquence continuait de baisser, une éventuelle augmentation de la fécondité de deuxième rang ne suffirait pas à compenser, à la fois, la réduction des familles nombreuses (4 et davantage) et celle des familles de trois enfants.

Néanmoins, la fécondité française actuelle apparaît supérieure à une exception près à celle des pays européens voisins comme il ressort du tableau III. Ce tableau III décrit le niveau de la fécondité du moment aux années de référence (1). Il montre, à la fois, le tournant : 1964 et la situation de certains pays, la République fédérale allemande, le Danemark, la Finlande, la Suède qui, si les conditions actuelles ne changeaient pas, ne remplaceraient plus leurs générations (2).

Les auteurs de l'article, pour donner une idée de la fécondité sur une plus longue période, ont calculé

(1) Extrait de la revue *Population*, No 4-5 1972 : « Évolution récente de la fécondité en Europe occidentale ». Fr. Marchal et O. Rabut.

(2) Voir *Population et Sociétés*, No 39 et No 42. En plus des pays énumérés, la Hongrie et la Tchécoslovaquie n'assurent plus le remplacement des générations.

(1) Ch. Bayo, *Population* No 3, 1972 : « La fécondité en France ».

Tableau III
Somme des naissances réduites (a).

	Valeur maxim.	Atteinte en	Valeur en 1971
Rép. féd.			
d'Allemagne	2,55	1964	1,91
Angleterre-			
Pays de Galles	2,90	1964	2,36
Belgique	2,71	1963	2,21
Danemark	2,64	1966	1,95 (b)
Finlande	3,06	1952	1,72 (b)
France	2,90	1964	2,47
Italie	2,62	1964	2,32 (b)
Norvège	2,96	1964	2,53
Pays-Bas	3,20	1961	2,38
Portugal	3,21	1962	2,44 (b)
Suède	2,47	1964	1,98
URSS	2,82	1960	2,39 (b)

(a) Nombre moyen d'enfants (par femme) que mettrait au monde un ensemble de femmes dont le niveau de fécondité, au cours de la période procréatrice de leur vie (15-49 ans), coïnciderait avec celui enregistré au cours de l'année considérée.

(b) En 1970.

pour dix pays la descendance atteinte après vingt années de mariage, en 1970 (mariages de 1950) dont les résultats figurent au tableau IV.

La France se place en second, immédiatement après les Pays-Bas (1).

(1) Une observation portant sur les années les plus récentes montre que du fait de la baisse rapide de la fécondité aux Pays-Bas, la France occuperait le 1er rang pour les cinq dernières années.

ECONOMIE SOCIALE

Retraites et produit intérieur brut

Les comptes du budget social de la nation (1) retracent les dépenses sociales par fonction : maladie, invalidité, famille, accidents du travail, vieillesse et décès... Il s'ensuit que l'on peut rapprocher du produit intérieur brut toutes les dépenses, au titre des retraites, pensions et allocations de vieillesse et de décès. Malgré l'inflation, le rapport annuel de ces deux grandeurs reste significatif puisque, pour chaque année prise séparément, ce sont des francs de même valeur qui mesurent le produit et

(1) Voir *Statistiques et études financières*, éditée par le ministère de l'Economie et des Finances, No 233, 1968 ; No 259 en 1970 ; No 270 en 1971 ; No 283/4 en 1972.

les transferts aux personnes âgées.

L'examen du tableau I montre que la proportion des dépenses vieillesse et décès a crû légèrement au cours des trois dernières années connues ; pour les années antérieures, une présentation différente des dépenses sociales ne permet pas d'établir des proportions homogènes.

Cette hausse s'explique à la fois par le vieillissement démographique, par celui des régimes (les

Tableau IV

Naissances vivantes après 20 années de mariage (1950-1970)

		Angleterre-	
		Pays de Galles	2,14
Pays-Bas	2,61	Belgique	2,10
France	2,42	Rép. féd.	
Italie	2,37	d'Allemagne	1,86
Finlande	2,34	Danemark	1,85
Norvège	2,29	Suède	1,76

On relève, dans tous ces pays, comme en France, une augmentation régulière des naissances de premier rang et de leur précocité, après cinq ans de mariage ; celles de second rang interviennent également plus vite. La similitude de ces mouvements est caractéristique.

En URSS également (1), on constate une diminution de la natalité ; commencée plus tôt, mais elle se situait à un niveau plus élevé, elle est imputable en partie aux modifications de la répartition par âge de la population. Les taux de natalité tombent de 21,1 p. 1000 en 1963 à 17,4 en 1970 et le nombre des naissances vivantes pour une femme passe de 2,79 en 1959 à 2,39 en 1970.

On retrouve en URSS les mêmes caractéristiques démographiques que dans les pays occidentaux : précocité accrue du mariage et généralisation de la famille restreinte qui paraissent accompagner, dans les sociétés industrielles où la mortalité infantile a été maîtrisée et la mortalité adulte abaissée, le passage de la procréation naturelle à la procréation de plus en plus volontaire.

P. LONGONE.

(1) « La population de l'URSS. Données récentes », R. Pressat, *Population*, No 4-5, 1972.

nouveaux retraités ont une ancienneté plus grande) et par une amélioration des allocations versées aux personnes qui ne bénéficient pas de ressources suffisantes.

La décomposition de ces dépenses par catégories d'intéressés fait apparaître de grandes distorsions. On constate que ceux qui jouissent d'une retraite avant soixante-cinq ans (militaires, fonctionnaires, mineurs, EDF, SNCF, RATP, marins, agents des

Tableau I
(en millions de francs courants)

	Dépenses retraites, pensions, décès	Produit int. brut	Rapport %
1969	46 217	654 065	7,07
1970	55 575	729 226	7,62
1971 (a)	62 429	803 516	7,77
1972 (b)	70 059		

(a) Chiffres provisoires (b) Prévisions.

collectivités locales) perçoivent des retraites ou pensions supérieures à ceux du régime général (salariés non cadres, artisans, exploitants agricoles par exemple). Le rapport Laroque sur la vieillesse avait déjà mis en lumière ces inégalités que l'institution des retraites complémentaires n'a pas comblées.

Il s'ensuit, dans un système de retraite par répartition, organisé par branche et secteur d'activité, que le poids des retraites par rapport à la masse salariale de la branche ou du secteur considéré, varie énormément, du simple au quadruple par exemple entre le régime général de la Sécurité sociale et celui de la SNCF.

C'est pourquoi, certains régimes dont la charge est particulièrement lourde, ont besoin pour s'équilibrer de subventions d'origine budgétaires ou de transferts en provenance de régimes plus à l'aise, ou du produit de taxes parafiscales sur certains produits.

La complexité de ces financements, les différences légales d'âge dans la prise de retraite qui s'échelonnent de quarante-cinq à soixante-cinq ans rendent difficile, dans ce domaine, l'exacte mesure du coût économique et de l'équité sociale.

SANTÉ ET POPULATION

La mortalité maternelle

Il s'agit des décès qui interviennent du fait de la grossesse, de l'accouchement ou de l'avortement et de leurs suites (210 en 1969).

Très importante autrefois, car elle était au XVIII^e siècle de l'ordre de 2 000 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, elle se situe actuellement, selon les pays, entre 12 et 70 décès pour 100 000 naissances.

La diminution depuis la fin de la dernière guerre où elle n'atteint plus que 80 à 200 décès pour 100 000 naissances, est due essentiellement à l'emploi des sulfamides, des antibiotiques qui réduisent la mortalité par infection, et aux progrès généraux de la médecine.

La France avait, en 1906-1910, la plus faible mortalité maternelle au monde, avec 513 décès pour 100 000 naissances. Au len-

Tableau I
Décès pour 100 000 naissances vivantes

Pays	1947-1948	1967-1969	Diminution en %
France	85,5	30,5	64
Suède	81,0	11,5	86
Danemark	112,1	11,5	89
Norvège	126,8	19,4	84
Belgique	224,5	19,8	91
Angleterre-Pays de Galles	112,7	22,5	80
Pays-Bas	131,4	23,3	82
Australie	190,0	24,6	87
Canada	150,6	25,4	83
Etats-Unis	125,8	26,3	79
Suisse	175,5	30,1	82
Espagne	128,6	46,4	64
République fédérale d'Allemagne	200,0	62,3	69
Italie	154,6	71,1	54

Tableau II
Mortalité maternelle selon l'âge de la mère (1964-1966)

	23 pays (35,2)	23 pays (ramenés à 31,9)	France (31,9)
Moins de 20 ans	19,5	17,7	14,1
20 à 24 ans	23,4	21,2	15,1
25 à 29 ans	25,9	23,5	18,9
30 à 34 ans	41,1	41,8	40,3
35 à 39 ans	82,9	75,1	78,40
40 à 44 ans	131,6	119,3	131,6
45 à 49 ans	327,6	296,9	227,2
Total	35,2	31,9	31,9

demain de la seconde guerre, nous nous plaçons au second rang après la Suède. Or, pour les années 1967-1968 (tableau I), nous n'occupons que le 11^e rang.

La baisse intervenue entre 1947-1948 et 1967-1969 n'a été chez nous que de 64 % alors qu'elle atteint ou dépasse 80 % dans huit pays.

Les taux élevés de l'Allemagne et de l'Italie sont assez surprenants pour des pays très développés.

Pour les années 1964 à 1966, où la mortalité maternelle française atteignait 31,9 décès pour 100 000 naissances, elle était de 35,2 en moyenne dans 23 pays développés. La mortalité variait alors de façon assez analogue selon l'âge de la mère, quoiqu'elle fût en France plus faible avant 29 ans et plus élevée de 35 à 44 ans (tableau II).

On notera les écarts élevés selon l'âge de la mère.

Nous avons indiqué (1) dans un précédent article que sur les cinq

années 1955-1959, cette mortalité s'étalait selon les départements du simple au sextuple et était d'autant plus faible que les départements étaient plus urbanisés et mieux équipés médicalement.

Quant aux causes, bien qu'il soit quelquefois difficile de les ventiler, car plusieurs d'entre elles peuvent intervenir en même temps, on constatait de 1964 à 1966 que 10 % environ des décès relevaient de l'infection, 12 % de la toxémie, 15 % d'hémorragie, 16 % de l'avortement et 47 % d'autres complications.

Bien que les statistiques dans ce domaine et à fortiori les comparaisons de statistiques nationales soient délicates et prêtent à discussion, il paraît certain qu'une marge de progrès demeure disponible en France dans la lutte contre la mortalité maternelle.

P. L.

(1) Voir *Population et sociétés* No 13.